

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT ALBAN DES VILLARDS

COMPTE RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 04 février 2022 à 20h

Sous la présidence de Madame Jacqueline DUPENLOUP, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 7 puis 8 Absents : 4 puis 3

Votants : 8 puis 9

Procurations : 1

Date de convocation : 31 janvier 2022

Présents : Annie BORDAS, Christophe CIRETTE (arrivée à 20h52), Marc CLERIN, Vincent DARVES-BLANC, Jacqueline DUPENLOUP, Yannis NACEF, Jean-Luc PLUYAUD, Nicole ROCHE

Etaient absents (excusés) : - Michel DONDA – Julie HENRY

Absente : Valérie LAUROT

Procurations : de Michel DONDA à Nicole ROCHE

Secrétaire de séance : Annie BORDAS

.....

1. Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 30-12-2021

Le compte-rendu de la réunion du 30 décembre 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame le Maire demande si des questions subsistent. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants avec une précision : l'exercice du droit de préemption sur la parcelle E 1160 se fait dans le cadre Consorts Cartier-Lange – Charlotte Verkest.

2. Déclaration d'intention d'aliéner

Dans le cadre de la vente Consorts Cartier-Lange – Charlotte Verkest, la parcelle E 1144, d'une superficie de 36 m<sup>2</sup>, est marquée en emplacement réservé pour un triangle de moins de 10% de sa surface. Le conseil municipal à l'unanimité des 8 votants décide de ne pas exercer le droit de préemption sur la parcelle E 1144.

3. Convention attributive d'une aide « réfection-mise au gabarit route forestière du Nant »

Le dossier présenté par la commune a été retenu pour subvention dans le cadre du programme LEADER 2014-2020. Les derniers certificats de paiement doivent être présentés avant le 31-12-2023.

Une rencontre aura lieu avec la SEM « les Forces du Merlet » afin de vérifier si les deux chantiers (construction des ouvrages hydro électriques et réfection et mise au gabarit de la piste) peuvent être menés en concomitance. Le conseil municipal à l'unanimité des 8 votants décide que, dans le cas contraire, une demande de prorogation de délai sera adressée à Monsieur le Préfet, pour maintien de la subvention accordée jusqu'au 31-12-2024.

#### 4. Compte-rendu de réunions : commission des finances, réunion 4C eau et assainissement

Les résultats de chaque budget (datés du 13-01-2022) ont été présentés par Nicole Roche à la commission des Finances réunie le 21 janvier et transmis à l'ensemble des conseillers.

Nicole Roche présente les éléments déjà enregistrés pour intégration au budget 2022. Cette liste sera à compléter et amender avant le vote du budget.

Afin que chaque conseiller municipal amené à faire des propositions d'investissement soit en capacité de les formuler, rappel est fait de quelques règles de fonctionnement concernant les achats publics, conformes à celles établies pour permettre à la commune de prétendre à subvention.

Jacqueline Dupenloup a participé à la réunion sur la compétence eau-assainissement organisée par la sous-Préfecture de St Jean de Maurienne avec les élus de la 4 C, l'Agence de l'Eau et la DDT.

La nécessité de mettre en conformité les décanteurs de St Alban des Villards (1<sup>er</sup> Villard et Combe Favre) est pointée par la DDT. Dans un premier temps, des inspections sur les réseaux d'assainissement seront faites au printemps (visite nocturne) pour essayer de trouver ce qui peut causer des problèmes aux décanteurs.

Par ailleurs une forte pression est mise par l'Etat pour le transfert de la compétence à la communauté de Communes, puisque rappel a été fait de l'impossibilité pour les communes d'être aidées financièrement pour les travaux d'eau et d'assainissement si deux conditions ne sont pas remplies :

- Gestion intercommunale de la compétence
- Prix de l'eau porté à un plancher par m<sup>3</sup> pour l'usager

#### 5. Motion « halte au trafic poids lourds en Maurienne »

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité des 9 votants la motion ci-dessous, en insistant sur le nécessaire développement du ferroutage.

*Considérant que la fermeture du tunnel du Mont-Blanc pendant 2 à 3 mois par an à compter de 2022, pour une durée de dix ans, en raison des travaux de voûte, entraînera un report du trafic sur le tunnel du Fréjus,*

*Considérant que la vallée de la Maurienne connaît déjà un trafic important de poids lourds depuis la création de l'autoroute,*

*Considérant qu'à chaque incident au tunnel du Mont-Blanc depuis le grave incendie de 1999, la Maurienne et le bassin chambérien récupèrent la totalité du trafic poids lourds et véhicules légers de la vallée de l'Arve,*

*Considérant qu'après chaque transfert, c'est toujours plus de poids lourds pour le Fréjus avec des donneurs d'ordre qui choisissent de rester au tunnel mauriennais,*

*Considérant que l'entreprise gestionnaire du tunnel du Fréjus a trompé les élus avec la création d'une soi-disant galerie de sécurité, qui s'avère être un second tube... en totale contradiction avec la Convention Alpine et ses engagements,*

*Considérant que les vallées alpines sont de plus en plus polluées par l'augmentation du trafic,*

*Les élus de la Commune de Saint-Alban-des-Villard :*

- *EXPRIMENT leur colère de voir les 5000 véhicules jour du Mont-Blanc venir pratiquement doubler ceux du Fréjus pendant dix ans,*
- *EXIGENT des pouvoirs publics une réelle implication ainsi qu'une position forte concernant le ferroutage,*
- *RAPPELLENT les nuisances occasionnées par la station AS 24 et la dangerosité du trafic liée à celle-ci, et REDOUTENT une aggravation de cette situation suite à cette augmentation de trafic.*

## 6. Création d'un comité consultatif agricole

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal peut, sur proposition du maire, créer des comités consultatifs sur tout sujet d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. La participation à la vie locale de personnes n'appartenant pas au conseil municipal, notamment des représentants des associations locales, est possible dans ce cadre. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Au cours du travail sur le diagnostic agricole des Villards, une proposition a été faite de création d'un comité consultatif sur les questions agricoles. Cette création est validée par le Conseil Municipal par 8 voix pour et une abstention.

Appel à candidature pour participer à ce comité consultatif agricole sera fait, par voie d'affichage et par le biais de la liste de diffusion.

## 7. Recrutement de personnel saisonnier été 2022

Le Conseil municipal valide à l'unanimité des 9 votants le recrutement d'un employé technique saisonnier pour accroissement d'activité pour une durée de 5 mois et demi, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2022 jusqu'au 15 octobre 2022 (recrutement à l'Index B 387 IM 354) Temps de travail hebdomadaire : 35 h.

Missions : participation à tous les travaux estivaux dans la commune dont entretien des sentiers, des espaces verts, des fleurs, débroussaillage, entretien du matériel, autres...  
L'appel à candidature sera passé dès que possible.

## 8. Opération Coup de pouce Jeunes été 2022

La commune de St Alban des Villards encourage les jeunes à s'engager bénévolement dans des actions citoyennes. En contrepartie, elle les aide à financer en partie des formations (Brevet d'aptitude aux Fonctions d'Animateur/Directeur de centre de vacances, permis de conduire B, ou autre formation), pour un montant de : 600 € pour 120 H (permis de conduire) ou 150 € pour 30 H (BAFA).

L'aide sera modulée selon les heures réellement effectuées.

### Engagements de la Commune

La commune s'engage à confier au bénévole les responsabilités, missions et activités suivantes :

- Aide aux animations estivales (accompagnement, prise de photos pour alimenter le site internet, aide à l'installation matérielle).
- Aide au fleurissement et au désherbage.
- Remise des clés pour ouverture des gîtes communaux.

- Missions de rangement et classement dans la mairie, archivage

Engagement du bénéficiaire : Il s'engage à s'impliquer dans les missions et activités confiées décrites à l'article

en respectant le fonctionnement de la commune et les obligations de réserve tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Age requis : de 16 à 21 ans.

Cette opération Coup de pouce Jeunes été 2022 est validée à l'unanimité des 9 votants.

#### 9. Musée à Ciel Ouvert

Yannis Nacef présente aux conseillers la dernière version des 18 panneaux du circuit 1 du Musée à Ciel Ouvert (du Bessay au 1<sup>er</sup> Villard, aller par la route et retour par le Chemin des Moulins), le panneau du Pied des Voûtes et celui du Planchamp, ainsi que les 6 panneaux du circuit « des hameaux à l'alpage du Merlet ».

Jacqueline Dupenloup rappelle que lors de la séance du Conseil Municipal du 30 décembre, un plan de financement avait été établi avec 2 options. En définitive, les réponses du département et de la région quant à une aide sur ce type d'investissement sont négatives. Une aide au financement de 7 897,60 € sera apportée par le programme européen LEADER via Espace Belledonne sur un montant initial estimatif de 12 340 € (montant pour 22 panneaux, qui s'augmentera donc de 4 panneaux supplémentaires). Le Conseil municipal valide à l'unanimité des 9 votants le financement des 26 panneaux, avec une subvention de 7 897,60 €.

#### 10. Diagnostic éclairage public : convention avec le SDES

Le conseil municipal à l'unanimité des 9 votants autorise la Maire à passer convention avec le SDES pour lui confier la maîtrise d'ouvrage d'un diagnostic énergétique sur le patrimoine d'éclairage public.

La commune s'oblige à réaliser certaines prestations et à fournir au SDES et au titulaire du marché retenu pour l'exécution de ce diagnostic, les éléments nécessaires à la réalisation du diagnostic sur le patrimoine d'éclairage public.

La mission spécifiquement confiée au SDES porte sur les éléments suivants :

- Inventaire technique et cartographie des équipements constituant l'installation d'éclairage public
- Analyse critique de la situation : équipements à mettre en conformité avec la réglementation, équipements vétustes, équipements énergivores, ...
- Bilan énergétique, tarifaire et économique des consommations et coûts engendrés par le fonctionnement des installations, à partir des factures des trois dernières années à fournir par la commune : factures d'énergie, factures des opérations de maintenance et factures d'investissement ;
- Proposition d'améliorations chiffrées avec élaboration de programmes pluriannuels de travaux de mise en conformité, de rénovation et d'amélioration du fonctionnement des équipements, avec identification des économies projetées sur les consommations et dépenses d'énergie, ainsi que l'évolution supposée des coûts de maintenance, et ce pour les trois prochaines années ;
- Elaboration et restitution à la commune du rapport final de diagnostic contenant l'ensemble des informations mentionnées ci-dessus ;
- Assistance pour le lancement des travaux qui seraient adoptés par la commune suite à ce rapport

Le SDES contribuera à hauteur de 40% maximum du montant HT de la prestation de diagnostic.

11. Régularisation foncière de parcelles propriétés d'EDF, traversées par la piste du Nant – reprise de la délibération 2021-63, avec ajout parcelle C 1393

Madame le Maire rappelle la délibération 2021-63 par laquelle la commune régularisait le passage de la Route du Nant sur des parcelles propriétés d'EDF en acquérant l'emprise de la route et le reliquat des parcelles concernées par la piste du Nant soit les parcelles 1413 1414 1415 1391 1405 1394 1397 1395 1392 1398 1396 1406 1399 et 1400, toutes dans la section C. Une parcelle a été omise dans cette liste : la parcelle C 1393, d'une superficie de 20 m2, lieu-dit Le Plan du Prêtre. La délibération 2021-63 sera réécrite en l'incluant, proposition validée à l'unanimité des 9 votants.

12. Questions diverses.

Activités touristiques :

- une conférence de la FACIM aura lieu dans la salle du Conseil à St Alban, le vendredi 18 février de 18 à 19h30.
- La commune sera concernée par le championnat de France ski alpinisme (par équipes) le dimanche 20 février.

Le CA de l'Office de Tourisme a lieu mercredi 9 février. Propositions communales à soumettre : inauguration du clocher avec son cadran solaire (date pressentie 21 juin), inauguration du musée à ciel ouvert (fin juillet), « temps de lecture » cet été sur le thème du Sentier des Hameaux Abandonnés

Adressage : l'ensemble des noms de rues données aux voies communales est validé à l'unanimité des 9 votants avec l'ajout de la dénomination « Route du Monthyon » sur la partie goudronnée de la piste forestière du Nant.

Parking entrée nord du chef-lieu de Saint-Alban

Dans l'élaboration du cahier des charges en vue de la consultation des entreprises, seront inclus l'enfouissement d'un fourreau en vue d'une éventuelle borne de recharge pour véhicules électriques et la reprise de l'enrobé du parking existant. Un regard sera posé pour l'installation d'un compteur sur le robinet du cimetière alimenté par l'eau potable. En revanche l'habillage de la citerne de gaz sera réalisé par la commune. Ces décisions sont validées par le Conseil municipal à l'unanimité des 9 votants.

Protection du drain du Crey Blanc

Le drain enfoui dans la cunette le long de la partie goudronnée de la route du Replat a prouvé son efficacité lors des alternances neige-redoux de décembre 2021 et janvier 2022. Il renvoie loin du Crey Blanc, directement dans le torrent du Merlet, une bonne quantité d'eau lors des intempéries. Il faut impérativement le protéger : les véhicules ne peuvent rouler dans la cunette, voire s'y garer (l'afflux de voitures stationnées dans la cunette lors du dernier week-end de janvier a conduit la mairie à interdire la circulation dès l'entrée de la piste forestière).

Fin du Conseil Municipal à 23h54.

St Alban des Villards, le 4 février 2022  
Le Maire, Jacqueline DUPENLOUP

